



GUIDE

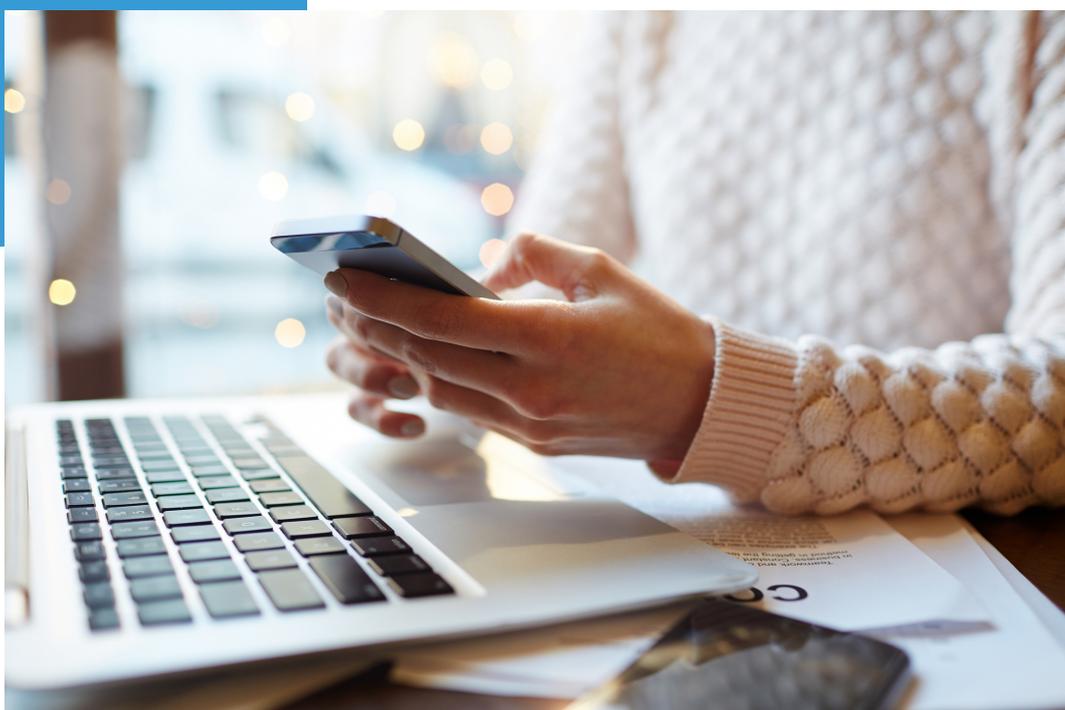
"Comment remplir le formulaire de demande et quelles pièces justificatives transmettre à la demande ?"

SOMMAIRE

Afin de formaliser votre demande de substitution d'assurance emprunteur, la Banque Populaire vous guide pour compléter le formulaire de demande de substitution assurance emprunteur.

Ce guide vous permet de remplir le formulaire en ligne et d'identifier les pièces justificatives à fournir.

Complétude du formulaire.....	P3-6
Notice d'information ou Conditions générales ou Notice d'assurance.....	P7-8
Conditions Particulières.....	P9-10



Complétude du formulaire

➤ Saisissez vos coordonnées

- 1 Sur ce premier écran, indiquez tout d'abord **le nombre de prêts concernés** par votre demande. Un champ "numéro de prêt" s'ouvrira automatiquement en bas de formulaire.
- 2 Complétez ensuite **vos coordonnées** (civilité, date de naissance...) ainsi que vos numéros de prêts. Vous trouverez dans la catégorie "**liens utiles**" un guide pour vous aider à les retrouver.
- 3 Dans le cas d'une demande de résiliation d'un contrat d'assurance perte d'emploi, un avenant à votre contrat de prêt vous sera envoyé par voie électronique ou par voie postale après traitement de votre demande.
- 4 Enfin, indiquez si votre demande concerne **un ou deux assurés**. Dans le cas où un deuxième assuré est concerné, de nouveaux champs apparaîtront afin que vous puissiez saisir ses coordonnées également.



J'effectue une demande de substitution de mon contrat d'assurance emprunteur et/ ou de résiliation de mon contrat d'assurance perte d'emploi

Informations importantes :

- Ce formulaire est un moyen de nous transmettre votre demande de résiliation/substitution d'assurance sans préjuger à ce stade de l'acceptation ou du refus.
- Une résiliation/substitution est l'acte par lequel vous mettez fin à votre contrat actuel

Page 1 sur 2

Coordonnées du demandeur

Merci de compléter les champs suivants

1

Type de contrat et risques couverts pour le(s) contrat(s) concerné(s) *

Assurance de l'Emprunteur pour le prêt immobilier (Décès, PTIA, ITT, IPT, IPP) - en fonction des garanties souscrites

Assurance perte d'emploi

Motifs de la résiliation : A l'échéance ou à tout moment en fonction du contrat souscrit.

Date de l'événement donnant lieu à résiliation : cette date est déterminée en fonction de l'acceptation de la substitution par votre établissement prêteur ou à la date anniversaire de votre contrat pour l'Assurance Perte d'Emploi.

2

Civilité * Nom * Prénom *

Date de naissance *

Adresse *

Code Postal * Ville *

Téléphone * Adresse mail *

3

4

La demande concerne-t-elle un autre assuré ? *

Oui

Non

[Suivant](#)

Liens utiles

[Comment remplir le formulaire de demande et quelles pièces justificatives transmettre à la demande ?](#)

[Comment retrouver le\(s\) numéro\(s\) de prêt immobilier ?](#)

Cliquez sur "Suivant" pour accéder au téléchargement des pièces justificatives

Complétude du formulaire

➤ Téléchargez vos pièces justificatives

Sur ce second écran, téléchargez vos **pièces justificatives**. Attention, vos fichiers devront impérativement être au format **PDF**. Si votre document comporte plusieurs pages, vous devrez préalablement les consolider en un seul document.

Vous avez également la possibilité de télécharger dans "Autre document" tout justificatif que vous pensez utile à l'instruction de votre demande.

Point d'attention

Dans le cas où il y aurait deux assurés : vous devrez télécharger un exemplaire de chaque document par assuré.



J'effectue une demande de substitution de mon contrat d'assurance emprunteur et/ ou de résiliation de mon contrat d'assurance perte d'emploi

- Informations importantes :
- Ce formulaire est un moyen de nous transmettre votre demande de résiliation/substitution d'assurance sans préjuger à ce stade de l'acceptation ou du refus.
 - Une résiliation/substitution est l'acte par lequel vous mettez fin à votre contrat actuel

Page 2 sur 2

Documents à joindre au présent formulaire

Les fichiers téléchargés ne doivent pas excéder 10Mo et doivent nécessairement être au format PDF

1. La notice d'information du contrat d'assurance ou conditions générales (également appelées Notice d'assurance)

Elle présente l'ensemble des garanties proposées, leurs définitions précises, leurs conditions de mise en oeuvre et les risques exclus.

Télécharger vos conditions générales *

2. Les conditions particulières ou tout autre document équivalent.

Il s'agit d'une proposition d'assurance formalisée et engageante d'un assureur externe, permettant de déterminer les garanties souscrites, les risques exclus, le bénéficiaire du contrat, les montants, durée et quotités couvertes.

Par exemple : conditions particulières définitives et des annexes éventuelles, certificat d'adhésion, attestation d'assurance, certificat d'assurance ou conditions spécifiques

Elles indiquent les informations ci-dessous :

- Les garanties couvertes par le contrat d'assurance
- La quotité par assuré et type de garantie
- Le montant du capital assuré
- Le coût total en euros sur la durée du prêt
- L'échéancier des primes d'assurance
- Les dates d'effet et de cessation des garanties
- L'adresse du siège social de votre Banque Populaire

Merci de vérifier que l'adresse du bénéficiaire figurant sur le document est la suivante :

Banque populaire
Adresse
XXXX Ville

Télécharger vos conditions particulières *

3. Autres documents. Vous souhaitez télécharger un autre document

Télécharger un autre document

Liens utiles

[Comment remplir le formulaire de demande et quelles pièces justificatives transmettre à la demande ?](#)

[Comment retrouver le\(s\) numéro\(s\) de prêt immobilier ?](#)

Zone de téléchargement des **conditions générales** (voir P7-8 pour identifier les documents)

Zone de téléchargement des **conditions particulières** (voir P9-10 pour identifier les documents)

Zone de téléchargement des **autres documents**

Complétude du formulaire

➤ Finalisez l'envoi

Une fois le téléchargement des pièces justificatives effectué, cliquez sur **"Aperçu"** afin d'accéder au récapitulatif de votre demande. Vous pourrez modifier à ce stade certains éléments en cliquant sur **"Modifier"**. Cliquez sur **"Finaliser"** pour envoyer définitivement votre demande.

BANQUE POPULAIRE

J'effectue une demande de substitution de mon contrat d'assurance emprunteur et/ ou de résiliation de mon contrat d'assurance perte d'emploi

Informations importantes :

- Ce formulaire est un moyen de nous transmettre votre demande de résiliation/substitution d'assurance sans préjudice à ce stade de l'acceptation ou du refus.
- Une résiliation/substitution est l'acte par lequel vous mettez fin à votre contrat actuel

Coordonnées du demandeur
Merci de compléter les champs suivants

Nombre de prêts concernés par la demande *

Type de contrat et risques couverts pour le(s) contrat(s) concerné(s) *

Motifs de la résiliation - A l'échance ou à tout moment en fonction du contrat souscrit.

Date de l'évènement donnant lieu à résiliation : cette date est déterminée en fonction de l'acceptation de la substitution par votre établissement prêteur ou à la date anniversaire de votre contrat pour l'Assurance Perte d'Emploi.

Civilité * Nom * Prénom *

Date de naissance *

Adresse *

Code Postal * Ville *

Téléphone * Adresse mail *

Numéro du premier prêt *

Numéro du contrat d'assurance en cours

La demande concerne-t-elle un autre assuré ? *

Documents à joindre au présent formulaire
Les fichiers téléchargés ne doivent pas excéder 10Mo et doivent nécessairement être au format PDF

1. La notice d'information du contrat d'assurance ou conditions générales (également appelées Notice d'assurance)
Elle présente l'ensemble des garanties proposées, leurs définitions précises, leurs conditions de mise en oeuvre et les risques exclus.

Télécharger vos conditions générales *

2. Les conditions particulières ou tout autre document équivalent.
Il s'agit d'une proposition d'assurance formalisée et engageante d'un assureur externe, permettant de déterminer les garanties souscrites, les risques exclus, le bénéficiaire du contrat, les montants, durée et quotités couvertes.
Par exemple : conditions particulières définitives et des annexes éventuelles, certificat d'adhésion, attestation d'assurance, certificat d'assurance ou conditions spécifiques

Elles indiquent les informations ci-dessous :

- Les garanties couvertes par le contrat d'assurance
- La quotité par assuré et type de garantie
- Le montant du capital assuré
- Le coût total en euros sur la durée du prêt
- L'échéancier des primes d'assurance
- Les dates d'effet et de cessation des garanties
- L'adresse du siège social de votre Banque Populaire

Merci de vérifier que l'adresse du bénéficiaire figurant sur le document est la suivante :

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
4 boulevard Eugène Denuelle
69003 Lyon

Télécharger vos conditions particulières *

3. Autres documents. Vous souhaitez télécharger un autre document

Télécharger un autre document

Modifier

Finaliser

BANQUE POPULAIRE Conditions générales d'utilisation Mentions légales

Écran récapitulatif de votre demande

Bouton de modification de vos coordonnées

Vérifier que l'adresse du bénéficiaire figurant sur la proposition d'assurance formalisée correspond à l'adresse de votre Banque Populaire

Bouton de modification de vos pièces justificatives

Bouton d'envoi définitif de votre demande.

Complétude du formulaire

➔ Ecran récapitulatif

Lorsque vous cliquez sur **"Finaliser"**, les données de votre formulaire sont envoyées.

Vous aurez alors un **message de confirmation** qui apparaîtra à l'écran. **Chaque assuré reçoit cette confirmation** par mail aux adresses saisies dans le formulaire.

Confirmation de
votre demande sur
le site



J'effectue une demande de substitution de mon contrat d'assurance emprunteur et/ ou de résiliation de mon contrat d'assurance perte d'emploi

Informations importantes :

- Ce formulaire est un moyen de nous transmettre votre demande de résiliation/substitution d'assurance sans préjuger à ce stade de l'acceptation ou du refus.
- Une résiliation/substitution est l'acte par lequel vous mettez fin à votre contrat actuel



Merci, votre demande a bien été prise en compte.

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'une demande de résiliation d'un contrat assurance emprunteur pour votre prêt immobilier, la Banque Populaire vérifie si les garanties du contrat d'assurance externe que vous proposez couvrent bien les garanties minimales qu'elle exige en matière d'assurance des emprunteurs.

Elle vous communique au plus tard dans les 10 jours suivant la réception de votre dossier complet la décision d'acceptation ou de refus motivé du contrat d'assurance externe présenté sur la base de l'analyse réalisée.

En cas d'acceptation, un avenant à votre contrat de prêt vous sera envoyé par voie électronique ou par voie postale sous réserve de la réception du nouveau contrat d'assurance définitif.

Dans le cas d'une demande de résiliation d'un contrat assurance perte d'emploi, un avenant à votre contrat de prêt vous sera envoyé par voie électronique ou par voie postale après traitement de votre demande.

Cordialement,
Le gestionnaire crédit



[Conditions générales d'utilisation](#) [Mentions légales](#)

Liens utiles

[Comment remplir le formulaire de demande et quelles pièces justificatives transmettre à la demande ?](#)

[Comment retrouver le\(s\) numéro\(s\) de prêt immobilier ?](#)

Notice d'information ou Conditions générales ou Notice d'assurance

➤ Comment identifier le document ?

En fonction des assureurs, l'intitulé de votre notice d'information ou conditions générales ou notice d'assurance, varie. À titre illustratif, voici quelques exemples d'intitulés que vous pourriez trouver sur votre document d'assurance.

**Notice d'information
détaillée**

LOGO
ASSURANCE
EMPRUNTEUR
EXTERNE

Note d'information détaillée
Garantie Emprunteur

**Conditions générales valant
Note d'information**

LOGO
ASSURANCE
EMPRUNTEUR
EXTERNE

Conditions Générales valant Note d'Information
Assurance et Epargne Long Terme

05 / 2018

**Notice valant Conditions
générales**

NOTICE (VALANT CONDITIONS GÉNÉRALES)

LOGO
ASSURANCE
EMPRUNTEUR
EXTERNE

**Dispositions générales valant
Notice d'information**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES
VALANT NOTICE D'INFORMATION

**Notice d'information -
Conditions générales**

NOTICE D'INFORMATION - CONDITIONS GÉNÉRALES
DU CONTRAT D'ASSURANCE DE PRÊT

Notice d'information ou Conditions générales ou Notice d'assurance

➤ Exemple de sommaires possibles

Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT	8
ARTICLE 2 : DUREE DES GARANTIES	8
ARTICLE 3 : LA GARANTIE DECES	9
ARTICLE 4 : LA GARANTIE PERTE TOTALE ET IRRVERSIBLE D'AUTONOMIE (P.T.I.A.)	9
ARTICLE 5 : LA GARANTIE INVALIDITE PERMANENTE PROFESSIONNELLE (I.P.Pro)	10
ARTICLE 6 : LES GARANTIES INVALIDITE PERMANENTE TOTALE (I.P.T) ET INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE (I.P.P.)	10
ARTICLE 7 : LES GARANTIES INCAPACITE TOTALE DE TRAVAIL (I.T.T.) et MI-TEMPS THERAPEUTIQUE (M.T.T.)	12
ARTICLE 8 : LA GARANTIE INVALIDITE SPECIFIQUE AERAS	13
ARTICLE 9 : LA GARANTIE EXONERATION DES COTISATIONS	13
ARTICLE 10 : LES EXCLUSIONS ET LIMITES DE PRISE EN CHARGE	13
ARTICLE 11 : TERRITORIALITE DES GARANTIES	13
ARTICLE 12 : LES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS	13
ARTICLE 13 : LES CONDITIONS POUR ADHERER	13
ARTICLE 14 : LES FORMALITES POUR ETRE ASSURE	14
ARTICLE 15 : LES COTISATIONS D'ASSURANCE	14
ARTICLE 16 : LES DECLARATIONS DE SINISTRE	15
ARTICLE 17 : PRESTATIONS, CONTROLE ET EXPERTISE	16
ARTICLE 18 : PRESCRIPTION	17
ARTICLE 19 : CONTINUTE DU CONTRAT	17
CE/20 012	17
ARTICLE 20 : CONTROLE DE L'ASSUREUR	17
ARTICLE 21 : GESTION DU CONTRAT CE/20 012	17
ARTICLE 22 : RECLAMATIONS - MEDIATIONS	17
ARTICLE 23 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	14
ARTICLE 24 : LOI APPLICABLE	14
ARTICLE 25 : MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES	14

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

PRÉSENTATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE

CHAPITRE 1 • La vie de l'adhésion au contrat d'assurance de groupe	1
Article 1 - Objet de l'adhésion	1
Article 2 - Conditions préalables d'adhésion	1
Article 3 - Consentement - Election de domicile - Renonciation à l'adhésion	2
Article 4 - Formalités d'adhésion	2
Article 5 - Formalisation de notre décision	2
Article 6 - Bénéficiaire de l'adhésion	2
Article 7 - Prise d'effet de l'adhésion	2
Article 8 - Durée de l'adhésion	2
Article 9 - Cotisation	3
9.1 - Montant	3
9.2 - Vos obligations	3
9.3 - Défaut de paiement	3

CHAPITRE 2 • Vos garanties

A/ DISPOSITIONS COMMUNES

Article 10 - Prise d'effet des garanties	3
Article 11 - Choix de la formule	3
Article 12 - Cessation des garanties	4

B/ GARANTIES

Article 13 - Etendue des garanties	4
Article 14 - Garanties Décès et Perte totale et irréversible d'autonomie	4
14.1 - Garantie Décès	4
14.2 - Garantie Perte totale et irréversible d'autonomie	4
Article 15 - Les garanties en cas d'arrêt de travail	4
15.1 - Garantie Incapacité temporaire de travail	4
15.1.1 - Définition	4
15.1.2 - Versement des prestations	4
15.1.3 - Franchise	5
15.1.3.1 - Les affections dorsales	5
15.1.3.2 - Les affections psychiatriques, psychiques et neuro-psychiques	5
15.2 - Garanties Invalidité permanente totale et Invalidité permanente partielle	5
15.2.1 - Mise en œuvre des garanties	5
15.2.2 - Éligibilité des garanties	5
15.2.3 - Détermination du taux d'invalidité	5
15.2.4 - Cessation du versement des prestations en cas d'IPP	6

C/ DISPOSITIONS EN CAS DE SINISTRE

Article 16 - Délais de déclaration des sinistres et prescription	6
16.1 - Déclaration	6
16.2 - Prescription	6
Article 17 - Documents à nous adresser	6
Article 18 - Contrôle médical	6
Article 19 - Procédure en cas de litige	6

D/ EXCLUSIONS

Article 20 - Exclusions générales	7
Article 21 - Exclusions spécifiques à certaines garanties	7

CHAPITRE 3 • Dispositions diverses

Article 22 - Traitement des réclamations et procédure de médiation	7
Article 23 - Protection des données personnelles	7
Article 24 - Prospection	8
Article 25 - Dématérialisation	8
Article 26 - Autorité chargée du contrôle de l'assureur	8
Article 27 - Convention de preuve	8

CHAPITRE 4 • Lexique

Préambule p.3

1. QUI PEUT ADHÉRER ET ÊTRE ASSURÉ ? P.4

2. QUE GARANTIT LA CONVENTION APRIL ASSURANCE DE PRÊT LIBERTÉ + ? P.5

3. LE CONTENU DE VOS GARANTIES P.5

3.1. VOS GARANTIES DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRVERSIBLE D'AUTONOMIE P.5

3.2. VOTRE GARANTIE INVALIDITÉ SPÉCIALE PROFESSIONS MÉDICALES P.6

3.3. VOTRE GARANTIE INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE (I.P.T.) P.6

3.4. VOTRE GARANTIE INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE (I.T.T.) P.6

3.5. VOTRE GARANTIE INVALIDITÉ PERMANENTE PARTIELLE (I.P.P.) P.6

3.6. VOTRE OPTION CONFORT+ P.9

3.7. VOTRE GARANTIE INVALIDITÉ SPÉCIFIQUE (G.I.S.) P.10

4. ÉTENDUE TERRITORIALE DES GARANTIES P.11

5. PARTICULARITÉS P.11

6. COMMENT METTRE EN ŒUVRE VOS GARANTIES ? P.11

6.1. LES DOCUMENTS À NOUS ADRESSER P.12

6.2. L'EXPERTISE MÉDICALE P.13

6.3. LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE PRESTATIONS P.13

6.4. FAUSSE DÉCLARATION EN CAS DE SINISTRE P.13

7. CE QUE VOTRE CONTRAT NE PREND PAS EN CHARGE - LES EXCLUSIONS P.14

8. A PARTIR DE QUAND ET POUR COMBIEN DE TEMPS ÊTES VOUS GARANTI ? P.15

8.1. MODALITÉS D'ADHÉSION P.15

8.2. PRISE D'EFFET DE VOS GARANTIES P.16

8.3. GARANTIE TEMPORAIRE P.16

8.4. DÉLAI D'ATTENTE P.16

8.5. RENONCIATION P.16

8.6. DURÉE DE VOTRE ADHÉSION ET DE VOS GARANTIES P.17

8.7. CESSATION DE VOTRE ADHÉSION ET DE VOS GARANTIES P.17

9. VOTRE COTISATION P.18

9.1. COMMENT EST DÉTERMINÉE L'ASSIETTE DE VOTRE COTISATION ? P.18

9.2. PAIEMENT DE VOTRE COTISATION P.18

9.3. QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS NE PAYEZ PAS VOTRE COTISATION ? P.18

10. QUELLES INFORMATIONS DEVEZ-VOUS PORTER À LA CONNAISSANCE D'APRIL ? P.19

11. CONVENTION AERAS («S'ASSURER ET EMPRUNTER AVEC UN RISQUE AGGRAVÉ DE SANTÉ») P.19

12. SANCTIONS EN CAS DE FAUSSE DÉCLARATION P.19

13. QUE FAIRE EN CAS DE RÉCLAMATIONS ? P.20

14. PRESCRIPTION P.20

15. ADHÉSION A LA MNCAP P.21

16. PROTECTION DE VOS DONNÉES P.21

Lexique p.22

Annexes p.24

Conditions particulières

Exemple : conditions particulières définitives et des annexes éventuelles, certificat d'adhésion, attestation d'assurance, certificat d'assurance, ou conditions spécifiques

➤ Comment identifier le document ?

L'entête de votre document peut apparaître sous les formes suivantes, en fonction de l'assureur.

Délégation d'assurance

DELEGATION D'ASSURANCE
(destinée à l'organisme prêteur)

Certificat d'adhésion

ATTESTATION D'ASSURANCE
"CERTIFICAT D'ADHESION"

Certificat individuel
d'adhésion

CERTIFICAT INDIVIDUEL D'ADHESION n°

Conditions particulières

Conditions particulières établies le 10/01/2021 à 10h00

Exemplaire Prêteur
Conditions Particulière

Ces conditions particulières complètent les conditions générales de votre souscription au contrat qui vous ont été remises avec votre bulletin de souscription.

Certificat d'engagement
d'assurance valant attestation

REF :

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT D'ASSURANCE VALANT ATTESTATION

Délégation de bénéfice

LOGO
ASSURANCE
EMPRUNTEUR
EXTERNE

DELEGATION DE BENEFICE

Garantie Emprunteur
Note d'information

N° de contrat

Garantie Emprunteur est un contrat collectif d'assurance souscrit par la auprès de

Conditions particulières

Exemple : conditions particulières définitives et des annexes éventuelles, certificat d'adhésion, attestation d'assurance, certificat d'assurance, ou conditions spécifiques

Point d'attention

Vérifiez que le bénéficiaire des garanties est bien votre établissement bancaire:
BANQUE POPULAIRE

ATTESTATION D'ASSURANCE "CERTIFICAT D'ADHÉSION"

Votre interlocuteur : Assureur XXX
Tél : 01 44 44 44 44

Adressez toute correspondance à : Assureur XXX

Référence : XXXXXX

ASSURÉ
Monsieur XXXXXX
Adresse

Résidence fiscale : France (50000)
Date de naissance : XX/XX/XX
Lieu de naissance : XXXXX
Non fumeur
Profession : XXXXX
Catégorie professionnelle
intellectuelles supérieures
Déplacements professionnels : 20 000 km/an
Travail en hauteur : non
Travail en maintenance : non

ORGANISME PRÊTEUR

BÉNÉFICIAIRE(S) DES GARANTIES :

Référence : 1
Capital emprunté : XXXXXX
Durée : XXX mois
Taux d'intérêt : XXX,00%
Type de prêt : Prêt Amortissable - Taux fixe et échéances constantes

Assuré 1 (sociétaire)	
M. XXXXX XXXX né(e) le XX/XX/XXXX Adresse	
Type de projet	
Prêt en cours	

Le sociétaire a souscrit le contrat Garantie Emprunteur en couverture des prêts ci-dessous.

Caractéristiques des prêts à la date d'effet du	
Montant du prêt	XX XXXX
Taux d'intérêt annuel	XX,00%
Durée	XXX mois
Type de prêt	Prêt à mensualités intégrant une assurance variable
Mensualité du prêt	XXX mensualités

Tout différé de déblocage ou période d'anticipation, d'une durée maximale de 30 jours à compter de la signature de l'offre de prêt, en sus de la durée du prêt mentionnée ci-dessus, est couvert et inclus dans les cotisations.

Taux de couverture (quotités)	
Assuré 1	Décès/P.T.I.A. 100 %
Assuré 1	I.T.T./I.P.T. 100 %
Taux Annuel Effectif de l'Assurance	
Assuré 1	TAEA* Assuré 1 0,17 %

* Expression du coût de l'assurance en un taux comparable au taux de crédit imposé par le législateur en 2013 : correspond à l'écart de TAEG avec ou sans l'assurance.

Garanties	
Garanties Décès/PTIA :	Capital restant dû du prêt au jour du décès ou de la reconnaissance de la PTIA, pondéré de la quotité.
Garanties I.T.T./I.P.T. :	Mensualité due pour le prêt au jour du sinistre, pondérée de la quotité, dès le 91 ^{er} jour d'incapacité / invalidité.
Cette adhésion bénéficie d'une extension de garanties selon les dispositions de la Note d'Information vis à vis du contrat d'assurance de prêt en vigueur au jour précédant la substitution, et selon les termes des conditions particulières remises à	

Date d'effet et durée des garanties
Les garanties prennent effet le ... Les garanties sont effectives pendant la durée des prêts et leur différé de déblocage, y compris

Organisme prêteur, désigné par le sociétaire comme bénéficiaire

Notre sociétaire assuré reconnaît :
- avoir le présent contrat et son groupe de votre établissement de crédit et avoir conclu un acte contractuel conformément à ses droits ;
- avoir autorisé ... par l'intermédiaire de son gestionnaire ... qui s'y engage dans les 30 jours, à informer votre établissement de crédit de tout retard ou défaut de paiement, de toute modification ou résiliation de son adhésion,
- avoir pris note qu'en cas de non paiement des cotisations, votre établissement de crédit en sera informé, et pourra s'il le souhaite se substituer pour le paiement des cotisations.
Les garanties ci-dessus sont définitivement accordées aux assurés, dans les conditions prévues à la Note d'Information remise au sociétaire. Votre établissement de crédit devient bénéficiaire du contrat.
** Cette condition particulière ne comporte pas de réserve médicale